

Conseil syndical du 05 juillet 2016

Compte rendu de séance

Date de convocation : le 20 juin 2016
Deuxième convocation : le 30 juin 2016

Le 05 juillet 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* : /

- *Vandenesse* : /

- *Vallée de l'Ouche* :

Messieurs POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon* :

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Monsieur RUEZ Jean-Marc

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine.
Messieurs DELCAMBRE Yves, BAGNARD Jean-Dominique (pouvoir de BUIGUES Jean-François), MAROT Lionel, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval* :

Messieurs DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, GEVREY Bernard.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, BIENFAIT Viviane, MEUZARD Géraldine, JOLIET-GIUDICI Nadège, GOURMAND Patricia, TONOT Céline.

Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MASSON Joël, MENETRIER Adrien, LERAT Damien, THIBEAUT Bernard, DESSEREE René, COL Camille, BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, DURIN Robert, BERNARD Jean-Jacques, JULIEN Gérard, JACQUES Pascal, GERVAIS André, BERTHIER Christophe, PELLETIER Stéphane, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques, BOMPY Christian.

Madame La Présidente remercie les membres du conseil de leur présence et rappelle que les délibérations inscrites à l'ordre du jour pourront être prises en l'absence de quorum puisqu'il s'agit de la deuxième réunion pour le même ordre du jour. La présidente ouvre la séance.

La Présidente demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérations portant sur la précision de la destination des acquisitions foncières, et sur la demande de subvention des travaux de la Vandenesse.

Aucune observation n'est formulée, les deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1/ Approbation du Compte Administratif 2015 et affectation des résultats

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Comité, le Compte Administratif dressé par Madame Christine DURNERIN, Présidente en exercice au 31 décembre 2015, conformément aux articles L2121.31 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992.

Aux termes de l'article L 2121.14 du même code qui s'applique également aux syndicats de communes, vous devez, Mesdames, Messieurs, désigner votre Président pour la discussion du Compte Administratif.

En conséquence, je vous invite à la nomination du Président :

Mr DUROST est désigné pour présider le débat du Compte administratif.

1/ Compte administratif :

Les opérations réelles de l'exercice 2015 s'élèvent aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 480 337.17 € correspondant aux participations des collectivités et aux financements sur les travaux, les études et les postes d'animation.

- dépenses de fonctionnement : 422 727.83 € correspondant aux dépenses de gestion courante (charges à caractère général, frais de personnel, indemnités et frais de mission des élus),

- dépenses d'investissement : 51 794.53 € correspondant au solde des frais d'études, à l'acquisition de parcelles ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service neuf.

- recettes d'investissement : 76 573.76 € correspondant aux soldes de subventions perçues au titre de l'étude de gestion des crues et de la continuité écologique, ainsi que 294 € de FCTVA.

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT T (1)	INVESTISSEMENT T (2)	TOTAL = (1+2)
Dépenses de l'exercice (A)	436 845.15	54 721.89	491 567.04
Recettes de l'exercice (dont affectation) (B)	483 264.53	90 985.08	574 249.61
Résultats antérieurs (C)	429 594.75	-17 755.75	411 839.00
Résultats hors reports D = B+C- A	476 014.13	18 507.44	494 521.57
Dépenses à reporter (E)	-	-	-
Recettes à reporter (F)	-	-	-
Résultats des reports G = F- E	-	-	-
TOTAL des résultats avec reports = D+G	476 014.13	18 507.44	494 521.57

2/ Affectation des résultats 2015 :

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice + résultats des exercices antérieurs) sont affectés par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (CA). Le vote du CA 2015 du Syndicat du Bassin de l'Ouche intervenant après l'adoption du budget primitif 2016, la reprise des résultats est par conséquent effectuée au budget supplémentaire 2016.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2015, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2015, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2015,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2015.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Le compte administratif 2015 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 476 014.13 €) en totalité en section de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement 2015	476 014.13 €
Solde d'investissement 2015 (D/001 besoin de financement)	18 507.44 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2016	0 €
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2016	0 €
Affectation sur l'exercice 2016	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	0,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	476 014.13 €

LE COMITE après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'approuver le compte administratif 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2015, tels que ci-dessus.
- de ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui est excédentaire et de reporter la totalité (soit 476 014.13 €) en section de fonctionnement.

Cette écriture sera inscrite au Budget Supplémentaire 2016.

2/ Compte de gestion 2015

Dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, Trésorier du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité constate la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2015, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Budget supplémentaire 2016

Le budget primitif pour 2016 ayant été voté en février 2016 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2016.

Ce budget a pour objet de procéder à la reprise, dans le budget 2016, des résultats de l'exercice 2015, énoncés par Monsieur le trésorier de Dijon.

Il permet également de procéder à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Le Budget Supplémentaire proposé comprend les éléments suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
002 -Résultat de l'exercice2015		476 014,13 €
Restes à réaliser	/	/
Propositions nouvelles	443 521.57	-16 000.00
023- Virement à la section d'investissement	11 172.56	
042- 6811 Amortissement frais d'étude (liés à Gissey et Velars)	129 892.00	
777 Amortissement des subventions reçues		124 572,00 €
TOTAL	584 586,13 €	584 586,13 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
001-Résultat de l'exercice 2015		18 507,44 €
Affectation	/	/
Restes à réaliser	/	/
Propositions nouvelles	51 000,00 €	16 000,00 €
040 - 13911 amortissement des subv reçues de l'Agence de l'Eau	64 147,00 €	
040 - 13913 amortissement des subv reçues du CD 21	11 205,00 €	
040 -13917 amortissement des subv reçues du FEDER	49 220,00 €	
040- 28031 amortissement frais d'étude		129 892,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement		11 172,56 €
TOTAL	175 572,00 €	175 572,00 €

Les propositions nouvelles de dépenses et de recettes en opérations réelles sur l'exercice 2016 se décomposent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement : (443 521.57€)**Compte 615232**

414 921.57 € sont inscrits en provision pour travaux. Issue de la reprise des résultats cette somme représente un confort quant aux urgences qui pourraient se présenter, notamment en cas de crues et aussi en cas de projets non subventionnés.

Compte 616

1 400 € sont inscrits dans le cadre d'une régularisation de prime d'assurance portant sur la responsabilité civile 2015.

Compte 617

35 000 € sont inscrits pour l'étude d'avant projet définitif du lac Kir, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.

Les 20 000€ prévus au BP2016 pour l'étude avant projet définitif à Varanges sont retirés de la section de fonctionnement et réinscrits en section d'investissement. Il en est de même pour les recettes liées à cette opération.

Compte 6184

1200 € sont inscrits afin de permettre des formations de professionnalisation.

Compte 6256

1000€ sont inscrits pour couvrir les frais de déplacement

Chap 012

10 000 € sont inscrits en prévision des évolutions statutaires et de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (12 nouveaux décrets publiés le 14 mai 2016.)

Dépenses réelles d'investissement : (51 000€)**Compte 2111**

4 000€ ont inscrits pour les frais de bornage suite à l'acquisition des terrains de la BA 102.

3 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle, ainsi que pour les frais d'acquisition et de division cadastrale.

Compte 2128

24000 € sont inscrits en complément pour l'aménagement des terrains de la BA, et pour les travaux d'aménagement du terrain de Fauverney

Opérations d'ordre :

L'amortissement des frais d'étude, liés aux travaux de Gissey/Ouche et Velars/Ouche, s'élève à 129 892 € et les recettes correspondantes à 95 443€ (49 220 € du Feder et 46 223 € de l'agence de l'eau)

L'amortissement des subventions reçues doit être effectué au plus tard dans les 5 ans, il convient donc d'amortir les subventions perçues au titre des travaux de la Vandenesse, (11 205 € du département et 17 924€ de l'agence de l'eau)

L'équilibre de chaque section est effectué par un virement de 11 172.56 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Budget Supplémentaire pour 2016 conformément au document budgétaire présenté.

4/ Projet d'acquisition foncière - Demande de subvention

Le SBO mène une politique d'acquisition foncière liée aux projets de restauration physique de l'Ouche. Elle permet en particulier de restaurer l'espace de liberté de l'Ouche en priorité sur les parcelles ne possédant pas de valeur agricole (anciennes noues, friches, bras morts).

Dans le cadre de la restauration d'un espace de liberté à VARANGES, une nouvelle acquisition foncière est nécessaire : ZI8 (3 130 m²).

Il est donc proposé d'inscrire 3 000 € au budget supplémentaire. Ce budget devra couvrir les frais d'achat, de notaire et de bornage.

Le financement de cette acquisition par l'agence de l'eau est majoré à 80% dans le cadre de la fiche action « *IV.1 Espace de liberté Varanges* » du Contrat de Bassin Ouche 2012-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que la demande de subvention correspondante sera adressée à l'Agence de l'eau RMC,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'acquisition la parcelle ZI8 à VARANGES pour la restauration physique de l'Ouche aval.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Restauration de la continuité écologique au lac Kir : Etude de définition – Demande de subvention

Le projet a pour objectif de restaurer la continuité écologique de l'Ouche aux abords du lac Kir à DIJON, et notamment la continuité sédimentaire.

Historique de la démarche :

2012-2013 : L'Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Ouche au niveau du lac Kir a permis d'étudier plusieurs solutions dont la rivière de contournement, définie comme le seul scénario réellement efficace vis-à-vis de la continuité sédimentaire et piscicole, tout en étant le plus proche d'un fonctionnement naturel. Un avant projet sommaire de la rivière de contournement est réalisé.

2015 : Un bilan hydrique de la retenue en étiage a été réalisé afin de démontrer l'existence d'éventuels apports souterrains pouvant compenser les apports de l'Ouche. En effet, la rivière de contournement implique de considérer le lac comme un ouvrage en dérivation en basses eaux, la totalité du débit minimum biologique de l'Ouche (600 l/s) lui étant réservée.

3 décembre 2015 : Le bilan hydrique ne révélant aucune variation significative entre l'amont et l'aval du lac, le comité de pilotage a donc acté l'impossibilité de supprimer les apports de l'Ouche au lac au profit d'une rivière de contournement en étiage, en raison du risque relatif au maintien des activités nautiques sportives et de loisir en période d'étiage sévère. **Le comité souhaite réorienter le projet initial vers une solution de contournement permettant au minimum de rétablir le transit sédimentaire.**

La restauration de la continuité sédimentaire au lac Kir ouvre des perspectives fortes intéressantes pour la reconquête des fonctionnalités écologiques de l'Ouche dans la traversée de l'agglomération dijonnaise et également plus en aval.

Une étude de définition du nouveau projet est donc nécessaire, l'objectif étant d'aboutir à un avant projet définitif. Cette étude comporte les tranches suivantes :

Tranche ferme : Définition de l'avant projet sommaire en 3 phases

1. Dimensionnements préalables et impacts en aval. Les objectifs sont les suivants :
 - Caractériser le transit sédimentaire provenant de Plombières afin de concevoir un bras de contournement du lac Kir par sa rive sud permettant le charriage des matériaux.
 - Définir les impacts du nouveau transit sédimentaire dans la traversée de Dijon jusqu'à Longvic, tant en terme hydraulique que morphologique, ainsi que du point de vue de la gestion des ouvrages situés en aval du lac.
2. Choix de la solution. Différentes solutions techniques adaptées aux enjeux écologiques et aux contraintes locales identifiées seront proposées afin de permettre le choix d'une solution par le comité de pilotage.
3. Définition de l'Avant Projet Sommaire et des investigations complémentaires nécessaires (études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales ou urbaines...).

Tranche conditionnelle 1 : Conduite des investigations complémentaires par maîtrise d'ouvrage assistée.

Tranche conditionnelle 2 : Définition de l'Avant Projet Définitif

Cette étude est estimée à 35 000 € TTC. Le financement de cette action par l'Agence de l'eau est bonifié dans le cadre du contrat de Bassin Ouche, fiche action « IV.3 Lac Kir ». Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE le projet d'étude tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché d'étude,

- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6/ Destination des acquisitions foncières

Le SBO a acquis en 2016 des parcelles riveraines de l'Ouche (anciennement parcelles de la BA102), en rive gauche, sur les communes de Longvic, Sennecey les Dijon et Neully les Dijon.

Ces acquisitions foncières s'inscrivent pleinement dans une politique de maîtrise foncière qui a pour objectif la restauration morphologique de l'Ouche et l'atteinte du bon état écologique de la rivière.

Le Comité syndical décide que les parcelles acquises seront de nature à restaurer la qualité morphologique sur le bassin versant de l'Ouche.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7/ Restauration de la qualité physique de la Vandenesse – Demande de subvention

Dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche, fiche action « IV.3 morpho Vandenesse », il est prévu de procéder à une recharge sédimentaire de la Vandenesse (commune de Vandenesse en Auxois – parcelles ZE 37 et D 48), ainsi que la mise en place de banquettes végétalisées.

Les travaux, d'un montant estimatif de **13 500.00 € TTC**, sont inscrits au budget 2016 à la section Fonctionnement.

Financement :

- SBO : 50% du TTC
- Agence de l'Eau RMC : 50% du TTC

Mr Garraut, technicien de rivière explique que la recharge sédimentaire consiste à refournir au cours d'eau les matériaux dont il a été privé. Le ruisseau a été par le passé très dégradé. Il semble opportun de restaurer certains endroits. Un tronçon pilote de 100m a été déterminé entre Vandenesse et Chateauneuf. Ce tronçon va être rechargé en sédiment sous forme de graviers et de sable et des banquettes végétalisées vont être refaites pour changer la géométrie du cours d'eau qui est pour l'instant en trapèze avec un fond en dalle argileuse.

Une période d'observation sera nécessaire pour connaître les résultats de cette action. La durée de la période dépendra du régime hydraulique du cours d'eau et il faut compter au minimum une année. A l'issue de cette année une pêche électrique sera réalisée pour évaluer la modification de la population piscicole.

Le Comité syndical décide à l'unanimité que le projet de travaux fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux

8/ Questions diverses

- En réponse au courrier de Mr POINTEREAU, Mme DURNERIN explique que les inscriptions des subventions au budget se font dès que la collectivité a reçu une notification d'aide de nos financeurs, toujours dans le respect de la sincérité du budget.

- Mr POINTEREAU fait part du mécontentement de la ville de Velars/Ouche concernant les travaux effectués sur la rivière.

La Présidente informe Mr POINTEREAU qu'elle a déjà été sollicitée à ce sujet, que le Maire de Velars a été destinataire d'un courrier précisant qu'en l'état actuel, il n'y a pas d'urgence à intervenir, le dispositif destiné à maintenir le débit dans le bief étant toujours en place.

Mme LARGERON précise que refaire la butte serait une opération à perte car à long terme l'érosion agressive fait que l'alimentation par l'arrière de la digue se tarira, d'autant plus que le bief n'est pas curé.

Quant au maintien des enrochements dans la brèche du glacis, le syndicat surveille l'évolution afin que la cote projet soit maintenue.

- Les membres du conseil demandent qu'un point soit fait lors des commissions géographiques sur la présence des élus au conseil et qu'il y ait des changements entre suppléants et titulaires.

La séance est levée à 19h30

La présidente,
Christine DURNERIN

